

www.adiel.fr



JUSQU'À 120€ DE REMISE

SEMENCES FOURRAGÈRES - COUVERTS VÉGÉTAUX
HYGIÈNE - NUTRITION - ANTI-LIMACES.



depuis

15 ans
avec **VOUS**

CATALOGUE ÉTÉ 2015

ADIEL FRANCE

Z.A. de Saint Bugan - BP 466 - 22600 LOUDÉAC Cedex - Tél. 02 96 66 49 26 - 0 810 810 755

REMISES IMMÉDIATES

2% dès 1000€ ht

4% dès 1500€ ht

6% dès 2000€ ht

**Semences fourragères, Couverts végétaux,
 Anti-limaces, Nutrition, Hygiène** (sauf nettoyage machines à traire).

SOMMAIRE

Sommaire.....	p. 2
SIE et Plan Protéines.....	p. 3
Choisir vos couverts végétaux.....	p. 4
Choisir vos fourragères cycle court.....	p. 5
Choisir vos fourragères cycle intermédiaire.....	p. 6
Choisir vos fourragères cycle long.....	p. 7
Nos mélanges type suisse.....	p. 8
Protection des récoltes.....	p. 9
Les phytosanitaires sur colza.....	p. 10
Les phytosanitaires sur céréales.....	p. 11
Hygiène de la traite.....	p. 12
Nos produits désinfectants.....	p. 14
Nutrition.....	p. 15
Nos promotions.....	p. 16

PROTÉINE +
 à partir de **3,06 €/KG**
 PRIX EN BAISSSE

MÉLANGE 6-10 MOIS

Association d'espèces complémentaires pour une récolte de printemps riche en protéines : RGI productif avec trèfle incarnat, Alexandrie et Micheli pour un ensilage riche en protéines. Mélange avec 50% de trèfle utilisable en dérobé avant une culture de printemps.

Une association énergétique :

- les trèfles plus riches en MAT
- les trèfles plus riches en UF
- plus riche en calcium et en magnésium
- apport d'azote grâce à leurs nodosités
- mélange non météorisant
- mélange 6-10 mois
- pérennité grâce aux variétés non gélives

Produire son énergie et ses protéines à la ferme.

Composition

- 50% Ray Grass Italien diploïde alternatif
- 15% Trèfle d'Alexandrie
- 15% Trèfle Micheli
- 20% Trèfle Incarnat

RICHE EN PROTÉINES



Fiche technique sur demande

À partir de **3,06€/Kg** Sac de 15 Kg

Ces informations vous sont données à titre indicatif. Nous vous invitons à consulter les textes officiels et les réglementations en cours dans votre région. Source : <http://agriculture.gouv.fr>

PAC : Aides aux protéines végétales 2015

En 2015, il existe 2 types de soutiens couplés en faveur de la production de protéines végétales

AIDE À LA PRODUCTION DE LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES

- > Pour y prétendre, le demandeur devra :
 - soit détenir des animaux sur son exploitation avec un minimal de 5 UGB herbivores ou mono-gastriques
 - soit cultiver des légumineuses fourragères pour un éleveur dans le cadre d'un contrat direct, l'éleveur devant alors détenir plus de 5 UGB herbivores ou mono-gastriques.
- > Surfaces éligibles
 - Pour la production de légumineuses fourragères :
 - surfaces cultivées en légumineuses fourragères pures, en mélange entre elles ou en mélange avec d'autres espèces, si le mélange contient a minima 50% de semences de légumineuses fourragères à l'implantation,
 - implantées pour l'assolement 2015 et déclarées au 09 juin 2015 (surface implantées à l'automne 2014 éligibles),
 - Légumineuses concernées : la luzerne, le trèfle, le sainfoin, la vesce, le mélilot, la jarosse, la serradelle.

Les surfaces restent éligibles pendant 3 ans après implantation (sous réserve du respect des autres critères d'éligibilité). Au bout de 3 ans, un nouveau semis est nécessaire pour prétendre à nouveau à l'aide. Le nombre d'hectares éligibles est plafonné au nombre d'UGB détenu par l'éleveur demandeur d'aide ou contractualisant avec le demandeur.

AIDE AUX CULTURES DE PROTÉAGINEUX

légumineuses fourragères déshydratées, semences de légumineuses fourragères/graminées fourragères et soja

- > Pour y prétendre, le demandeur devra :
 - Pour les semences de graminées fourragères ou de légumineuses fourragères, le demandeur devra disposer d'un contrat avec une entreprise de multiplication de semences.
- > Surfaces éligibles
 - Pour les protéagineux : surfaces cultivées en pois, féveroles, lupin doux. Les mélanges céréales/protéagineux sont possibles si la présence de protéagineux est supérieure à 50% dans le mélange de semences implantées avant le 31 mai de la campagne.
 - Pour les légumineuses fourragères destinées à la déshydratation : Surfaces cultivées avec des légumineuses fourragères pures, en mélanges entre elles
 - Pour le soja : surfaces cultivées en soja.
- > Espèces éligibles
 - la luzerne, le trèfle, le sainfoin, la vesce, le mélilot, la jarosse, la serradelle.

PAC : Paiement Vert – 2015

A partir de 2015, les exploitants bénéficient du paiement vert à condition de respecter 3 mesures :

MAINTIEN DES PRAIRIES PERMANENTES

Une nouvelle référence nationale est établie en 2015, et déclinée au niveau régional, sur la base des prairies permanentes (PN, PT de + de 5ans) déclarées en 2012 (+ nouvelles PP déclarées en 2015).

DIVERSITÉ RENFORCÉE DE L'ASSOLEMENT

Au niveau individuel, la diversité de l'assolement est renforcée, avec toutefois des exonérations. En général, si vous avez plus de 30 ha arables (cultures, jachères et PT<5 ans), il faut au moins 3 cultures différentes dans cette sole cultivée (avec la 1ère plafonnée à 75% de la surface, et la somme des 2 premières plafonnée à 95%).

Deux cultures suffisent entre 10 et 30 ha arables.

Sont exonérés de la mesure les petites exploitations inférieures à 10 ha arables, et certains systèmes herbagers

ENTRETIEN DE SURFACES D'INTERÊT ÉCOLOGIQUE (SIE)

Enfin, l'entretien des Surfaces d'intérêt Ecologique suppose le maintien d'éléments du paysage à hauteur d'un équivalent de 5% de la surface arable en 2015 en général pour les exploitations avec plus de 15 ha de terres arables. En plus des autres éléments paysagers déjà connus, les CIPAN et dérobées sur interculture 2015/2016 sont éligibles, ainsi qu'une liste de cultures principales fixatrices d'azote en 2015 (pois, féveroles, luzerne ou trèfles, etc).

> CIPAN et cultures dérobées

Pour l'année 2015, les couverts doivent être semés après la récolte 2015 [Entre le 1/07 et 1/10/2015], en interculture courte comme longue.

Les sous-semis d'herbe dans la culture principale sont possibles. Le couvert doit être maintenu au moins le temps de lever (sauf règle particulière en Zone Vulnérable).

> Liste de couverts = "mélange d'au moins 2 espèces"

Exemples (non exhaustifs) : avoines, dactyle, fétuque, millet jaune ou perlé, mohas, pâturin commun, ray-grass, seigles, sorgho fourrager, chou fourrager, colzas, moutardes, navet, navette, Radis (fourrager, chinois), roquette, phacélie, lins, niger, tournesol, féveroles, fenugrec, gesses cultivées, lentille noirâtre, lotier corniculé, lupins (blanc, bleu, jaune), luzerne cultivée, minette, mélilots, pois, pois chiche, sainfoin, serradelle, soja, trèfles, vesces.

Les cultures hivernales semées à l'automne ne sont pas éligibles.

> Cultures fixatrices d'azote

La liste autorisée est élargie, dont : pois, féveroles, lupins, soja, vesces, luzerne cultivée, trèfles... semées en pure ou mélanges "entre elles".

	VARIÉTÉ	CONDITIONNEMENT	À PARTIR DE
RESTRUCTURANT	PHACELIE	STALA	Sac 10 Kg 5,63 €/ht/Kg
		ANGELIA <i>PROMO</i>	Sac 25 Kg 5,45 €/ht/Kg
	RADIS CHINOIS	DAÏKON	Sac 25 Kg 5,54 €/ht/Kg
	RADIS FOURRAGER	BRUTUS	Sac 10 Kg 2,91 €/ht/Kg
	RADIS ANTI NEMATODES	IRIS	Sac 10 Kg 2,81 €/ht/Kg
	NAVETTE	SIRIUS	Sac 25 Kg 3,75 €/ht/Kg
CONCURRENCE ADVENTICES		JUPITER	Sac 10 Kg 2,44 €/ht/Kg
	COLZA FOURRAGER	MALWIRA	Sac 25 Kg 2,54 €/ht/Kg
		PARAPLUIE	Sac 25 Kg 2,63 €/ht/Kg
	MOUTARDE BLANCHE TARDIVE	AKELA	Sac 25 Kg 2,53 €/ht/Kg
	MOUTARDE BRUNE	AMOG	Sac 15 Kg 1,83 €/ht/Kg
	MOUTARDE BLANCHE	OPALESK	Sac 25 Kg 6,58 €/ht/Kg
RESTRUCTURANT + CONC. ADVENTICES		SEVERKA	Sac 25 Kg 1,79 €/ht/Kg
	MOUTARDE ANTI NEMATODE	ASTA	Sac 25 Kg 1,74 €/ht/Kg
		LUDIQUÉ	Sac 25 Kg 2,09 €/ht/Kg
	LENTILLE FOURRAGERE	BELUGA	Sac 10 Kg 2,68 €/ht/Kg
	TOURNESOL FOURRAGER	LENTIFIX	Sac 25 Kg 2,79 €/ht/Kg
		PEDEROVIC	Sac 25 Kg 5,36 €/ht/Kg
FIXATION D'AZOTE	VESCE D'HIVER	JOSE	Sac 25 Kg 1,75 €/ht/Kg
		LIBIA	Sac 25 Kg 1,65 €/ht/Kg
		GRAVESA	Sac 25 Kg 1,69 €/ht/Kg
	VESCE DE PRINTEMPS	HANKA	Sac 25 Kg 1,59 €/ht/Kg
		MICKAELA	Sac 25 Kg 1,55 €/ht/Kg
	FOURRAGER	AVOINE DIPLOÏDE	LUXURIAL
FENUGREC		FENUGREC	Sac 25 Kg 2,15 €/ht/Kg
GESSE		N FIX	Sac 25 Kg 2,15 €/ht/Kg
POIS		ASSAS	Sac 25 Kg 1,83 €/ht/Kg
		ARKTA	Sac 25 Kg 1,55 €/ht/Kg
AUTRE		SARRASIN	DROLLET
	CHOUX FOURRAGER	PROTEOR	Sac 5 Kg 9,60 €/ht/Kg

PROBIO VERT MÉLANGE COUVERT VÉGÉTAL

Effet restructurant. Valorisation possible en fourrage. Augmente la teneur en matières organiques. Restitution d'Azote à la culture suivante.

COMPOSITION

60% Avoine Luxurial
7,5% Radis chinois Daïkon
22,5% Vesce de printemps
10% Trèfle d'Alexandrie

À partir de 2,73 €/Kg

Sac de 25Kg



Fiches techniques sur demande

AVOINE/VESCE MÉLANGE COUVERT VÉGÉTAL

Association appétente et bonne digestibilité. Pâturage, affouragement en vert, ensilage et enrubannage.

COMPOSITION

60% Avoine diploïde PRATEX
40% Vesce de printemps

INTÉRÊT

couverture rapide du sol, germination très rapide, destruction facile par roulage.

À partir de 1,80 €/Kg

Sac de 25Kg

6-10 MOIS

Semis précoce / été
EFFET STOCK

Quelques exemples

TRÈFLES MIX

RAPIDO PROTÉINES +

Sorgho fourrager + Trèfle Alexandrie

Moha + Trèfle Alexandrie

avoine + Trèfle Alexandrie

Colza fourrager + Raygrass Italien



	VARIÉTÉ	CONDITIONNEMENT	À PARTIR DE
Ray grass Italien diploïde non-alternatif	CERTO	Sac 25 Kg	2,35 €/ht/Kg
	FLORENCE PROMO	Sac 25 Kg	1,74 €/ht/Kg
	FILO	Sac 25 Kg	2,40 €/ht/Kg
Ray grass Italien diploïde alternatif	ATTILA	Sac 25 Kg	1,93 €/ht/Kg
	LICARNO	Sac 25 Kg	1,87 €/ht/Kg
	JOLLY	Sac 25 Kg	1,87 €/ht/Kg
Ray grass Italien tetraploïde alternatif	DEVIS	Sac 25 Kg	1,93 €/ht/Kg
	OBELIX PROMO	Sac 25 Kg	1,54 €/ht/Kg
Ray grass Italien tetraploïde non alternatif	TURTETRA	Sac 25 Kg	2,02 €/ht/Kg
	RAPIDO P+	Sac 15 Kg	3,06 €/ht/Kg
	MOHA	Sac 25 Kg	1,50 €/ht/Kg
Rapido protéines +	MOHA	Sac 25 Kg	1,50 €/ht/Kg
Moha	MOHA	Sac 25 Kg	1,50 €/ht/Kg
Trèfle Alexandrie	AXI	Sac 10 Kg	2,77 €/ht/Kg
Trèfle Balansa	MAREMMA	Sac 25 Kg	2,75 €/ht/Kg
	PARADANA	Sac 25 Kg	3,99 €/ht/Kg
	KARDINAL	Sac 10 Kg	3,06 €/ht/Kg
Trèfle incarnat	TARDIVO PROMO	Sac 25 Kg	2,91 €/ht/Kg
Sorgho fourrager	PIPPER	Sac 25 Kg	2,30 €/ht/Kg
Colza fourrager	PARAPLUIE	Sac 25 Kg	2,63 €/ht/Kg
Pois assas	AKELA	Sac 25 Kg	2,53 €/ht/Kg
	POIS ASSAS	Sac 25 Kg	1,83 €/ht/Kg
Pois fourrager	ARKTA	Sac 25 Kg	1,55 €/ht/Kg



HÉLITOX ANTI LIMACES VOIE HUMIDE

Molluscicide utilisable sur toutes cultures pour détruire les limaces. Très bonne résistance à l'humidité.

2,89 €/Kg Sac de 20 Kg

DEVIS GRATUIT SUR SIMPLE DEMANDE
--> APPELEZ LE 0 810 810 755 <--

Choisir vos fourragères

CYCLE INTERMÉDIAIRE



HÉLOTIX ANTI LIMACES VOIE HUMIDE

Molluscicide utilisable sur toutes cultures pour détruire les limaces. Très bonne résistance à l'humidité.

2,89 €/Kg
Sac de 20 Kg

DEVIS GRATUIT SUR SIMPLE DEMANDE

--> APPELÉ LE 0 810 810 755 <--



TRÈFLES MIX'

L'énergie de votre interculture !

MÉLANGE ANNUEL

Complémentarité entre les trèfles. Excellente valeur alimentaire. Restitution de l'Azote pour les cultures suivantes. Améliore la structure du sol.

COMPOSITION

20% Trèfle Alexandrie
30% Trèfle squarrosom
35% Trèfle Incarnat
15% Trèfle Balansa

AVANTAGES

Pérennité 6/10 mois
Production d'arrière saison et de printemps. Résistance au froid et rapidité d'installation.

DOSAGE 20 à 23 Kg en pur ou 15 Kg / Ha en association avec 8Kg / Ha de RGI.

 [Fiche technique sur demande](#)

À partir de **5,98 €/Kg** Sac de 10 Kg

Quelques exemples

18-24 mois	24-36 mois	36-48 mois
Ray grass Hybride 20%	Ray grass Anglais 29%	Luzerne 75%
Ray grass Italien 40%	Ray grass Italien 21%	Dactyle 25%
Trèfle Violet 40%	Ray grass Hybride 21%	
	Trèfle Violet 29%	

	VARIÉTÉ	CONDITIONNEMENT	À PARTIR DE
Ray grass Hybride	GALA	Sac 25 Kg	2,59 €/ht/Kg
Trèfle Violet	VALENTE PROMO	Sac 15 Kg	5,03 €/ht/Kg
Innoculant	NIKE	Sac 10 Kg	5,17 €/ht/Kg
Lotier	ROCCO	Sachet de 200 g	11,27 €/ht/Kg
Luzerne typée Flamande	DIANE	Sac 10 / 15 Kg	6,95 €/ht/Kg
Trèfle Hybride	EUROPE	Sac 10 Kg	6,95 €/ht/Kg
Dactyle	AURORA	Sac 10 Kg	4,37 €/ht/Kg
	AMBA PROMO	Sac 18 / 20 Kg	3,01 €/ht/Kg

PATURE MAX

MÉLANGE PATURE 5 ANS et +

Grande souplesse d'exploitation. Bonne résistance au sec. Bonne appétence. Forte productivité.

COMPOSITION

30% RGA Diploïde NUI
30% RGA Tétraploïde MATHILDE
27,5% Fétuque des prés PARDUS
12,5% Fléole ERECTA

TERRES PROFONDES

DOSAGE

30 Kg / Ha + 3 Kg de mélange de trèfle



[Fiche technique sur demande](#)

À partir de **4,03 €/Kg** Sac de 15 Kg

HERBIE MIX'

MÉLANGE FAUCHE ET PATURE 5 ANS et +

Excellente résistance au sec. Grande souplesse d'exploitation. Très bonne appétence. Forte productivité.

COMPOSITION

10% RGA Diploïde NUI
10% Pâturin BALIN
30% Dactyle AMBA
40% Fétuque élevée FAWN
10% Fléole ERECTA

DOSAGE

30 à 35 Kg / Ha



[Fiche technique sur demande](#)

À partir de **3,71 €/Kg** Sac de 15 Kg

	VARIÉTÉ	CONDITIONNEMENT	À PARTIR DE
Ray grass Anglais Tétraploïde Précoce	PRANA	Sac 25 Kg	2,63 €/ht/Kg
	MATHILDE	Sac 20 Kg	2,81 €/ht/Kg
Ray grass Anglais Tétraploïde Tardif	ALFAN	Sac 10 Kg	3,34 €/ht/Kg
	MAGGIE	Sac 10 Kg	3,43 €/ht/Kg
Ray grass Anglais Diploïde Précoce	NUI	Sac 20 Kg	3,24 €/ht/Kg
	BELIDA	Sac 25 Kg	2,49 €/ht/Kg
Ray grass Anglais Diploïde Intermédiaire	TEMPRANO	Sac 25 Kg	3,24 €/ht/Kg
Trèfle Blanc Nain	HAIFA / WHITE WINTER	Sac 15 Kg	5,26 €/ht/Kg
Trèfle Blanc Intermédiaire	KLONDIKE	Sac 5 Kg	5,26 €/ht/Kg
Trèfle Blanc Géant	WHITE RIVER / COMPAGNON	Sac 5 Kg	6,86 €/ht/Kg
Dactyle	AMBA <i>PROMO</i>	Sac 18 / 20 Kg	3,01 €/ht/Kg
Fétuque élevée	FAWN	Sac 25 Kg	2,81 €/ht/Kg

PF 106

MÉLANGE ANNUEL PF 106

28% Trèfle Alexandrie
 17% Trèfle de Perse
 55% Ray grass westerworld
 Production abondante et précoce.
 Mélange annuel produisant
 normalement 2 coupes en automne.
 Idéal pour reconstituer vos stocks.
 Vitesse d'implantation ultra-rapide.
 Riche en M-S.

Dose de semis : 35 Kg/Ha

5,45€/Kg Sac de 10Kg

PF 210

MÉLANGE 2 ANS PF 210

13% Trèfle Alexandrie
 33% Trèfle violet
 20% Ray grass westerworld
 17% Ray grass Italie diploïde
 17% Ray grass Italie tétraploïde
 Vitesse d'implantation ultra-rapide.
 Mélange très productif. Multi-coupes,
 riche en protéines. Production en
 première coupe très importante.

Dose de semis : 30 Kg/Ha

5,95€/Kg Sac de 10Kg

PF 300

MÉLANGE 3 ANS PF 300

17% Trèfle violet longue durée
 20% Ray grass hybride 4 n
 33% Fétuque des prés
 20% Dactyle tardif
 10% Fléole
 Mélange fauche ou ensilage très
 productif. Résiste bien à la sécheresse.
 Très bonne souplesse d'exploitation.
 Bonne résistance au froid et aux rouilles.

Dose de semis : 30 Kg/Ha

5,95€/Kg Sac de 10Kg

PF 323

MÉLANGE 3 ANS PF 323

5% Trèfle violet
 40% Luzerne inoculée type flamande
 32% Fétuque des prés
 15% Dactyle tardif
 8% Fléole
 Mélange luzernier, coupes fréquentes et
 élevées. Utilisation fauche et ensilage.
 Riche en protéines pour foin de qualité.
 Excellente résistance aux maladies.

Dose de semis : 35 Kg/Ha

7,10€/Kg Sac de 10Kg

PF 330

MÉLANGE 3 ANS PF 330

6% Trèfle violet longue durée
 7% Trèfle blanc Ladino
 7% Trèfle blanc à feuilles moyennes
 10% Ray grass anglais précoce
 10% Ray grass anglais tardif
 36% Fétuque des prés
 17% Dactyle tardif
 7% Fléole

Mélange à utilisation polyvalente en
 conditions plutôt sèches. Bonne
 productivité toute l'année. Très appétant.

Dose de semis : 33 Kg/Ha

5,95€/Kg Sac de 10Kg

PF 340

MÉLANGE 3 ANS PF 340

6% Trèfle violet
 6% Trèfle blanc Ladino
 12% Ray grass anglais précoce
 37% Fétuque des prés
 12% Fétuque rouge
 12% Fléole
 Même utilisation que le PF 330, pour les
 zones plus fraîches. Bonne résistance en
 situation humide. Bonne productivité
 sur toute l'année. Très appétant.

Dose de semis : 33 Kg/Ha

5,78€/Kg Sac de 10 Kg

PF 430

MÉLANGE LONGUE DURÉE PF 430

3% Trèfle violet
 7% Trèfle blanc Ladino
 4% Trèfle blanc à feuilles moyennes
 11% Ray grass anglais très précoce
 17% Ray grass anglais précoce
 28% Pâturin des prés
 8% Fétuque rouge
 14% Dactyle tardif
 8% Fléole

Mélange adapté aux endroits plutôt secs.
 Rendement et pérennité exceptionnels.

Dose de semis : 33 Kg/Ha

6,25€/Kg Sac de 10 Kg

PF 440

MÉLANGE LONGUE DURÉE PF 440

3% Trèfle violet
 6% Trèfle blanc
 3% Trèfle blanc à feuilles moyennes
 16% Ray grass anglais tardif
 16% Ray grass anglais précoce
 31% Pâturin des prés
 16% Fétuque rouge
 9% Fléole

Mélange adapté aux endroits plutôt frais.
 Fourrage très dense et fin. Excellente
 résistance aux rouilles. Mélange très
 rustique. Très bonne pérennité.

Dose de semis : 33 Kg/Ha

5,80€/Kg Sac de 10Kg



FICELLES AGRICOLES

Ficelles pour balles rondes

100% polypropylène - Résistance linéaire et au noeud assurée - Traitée anti-UV Non toxique. Caractéristiques techniques :

	750 roundballers	1000 roundballers
Conditionnement :	2 x 5 Kg	2 x 5 Kg
Longueur mini par lot :	5400 m	8000 m
Résistance linéaire :	65 Kg	45 Kg
Résistance au noeud :	35 Kg	26 Kg

Prix sur demande

BÂCHES À SILO ENSILAGE

Qualité extra, tri couches, co-extrudée. 150 microns. Bâche de 50 Kg pour une surface toujours équivalente à 330 m². Résistance aux températures les plus hautes. Maintien du pH en silo. Parfaite opacité et étanchéité. TVA 20%. Disponible en :



Largeur 8 m x 37 m env.
 Largeur 10 m x 33 m env.
 Largeur 12 m x 27 m env.
 Largeur 14 m x 23 m env.

Prix sur demande

FILM ENRUBANNAGE



Films étirables pour enrubanner vos récoltes de foin.

Utilisation en tri couches .

Épaisseur 25 microns
 Diamètre du mandrin 76 mm.

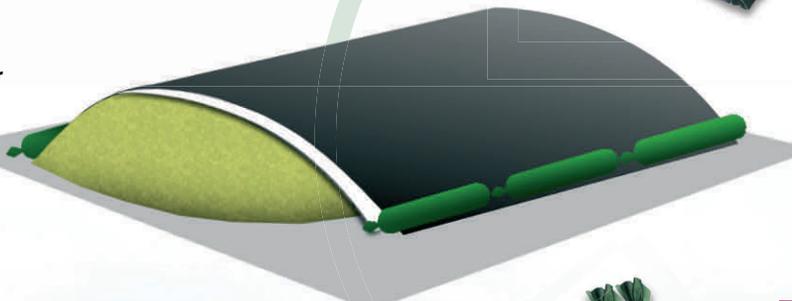
Longueur 1500 m en 750 mm

Très bon état d'élongation -

Grand pouvoir collant et bonne perméabilité.

Tarifs spéciaux par palette
48 unités en 750 mm

Prix sur demande



FILETS BALLES RONDES

Rend le bottelage très efficace Longueur 3000 m linéaires
 - largeur 123 cm - Diamètre du mandrin 76 mm - Allongement 25% - Résistance 2,35 KN - Poids 14 g/ml.

Prix sur demande

FILM 40 MICRONS

TRANSPARENT

Bobine de 50 m de longueur. 100% polyéthylène transparente.

Disponible en :

Bobine 10 mètres

Bobine 12 mètres

Bobine 14 mètres

À partir de **37,10€** la bobine

SACS À SILOS

Poids : 3,60 Kg

Vendu par lot de 50 sacs Largeur totale : 27 cm
 Largeur utile : 22 cm Longueur totale : 120 cm
 Longueur utile : 100 cm Modèle renforcé,
 100% polyéthylène.

44,99€ le lot de 50 sacs



Retrouvez la liste des sites internet indispensables à une bonne utilisation des produits phytosanitaires sur notre site internet www.adiel.fr

ÉCOPHYTO

RÉQUIERE ET AMÉLIORE L'UTILISATION DES PHYTOS

CERTIFICAT

ADIEL FRANCE BÉNÉFICIE DE L'AGRÈMENT CERTIPHYTO pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.



PRÉ-SEMIS	Dosage*	POST-SEMIS / PRÉ-LEVÉE	Dosage*	POST-LEVÉE	Dosage*
COLZAMID	1,50 L/Ha	MÉTAZACHLORE	1,50 L/Ha		
		NOVALL	2,50 L/Ha		
		NOVALL	1,50 L/Ha	puis NOVALL	1,00 L/Ha
		COLZOR TRIO	4,00 L/Ha		
		SPRINGBOK	3,00 L/Ha		
--> GRAMINÉES RÉSISTANTES AUX FOPS ET AUX DIMS				KERB FLO	1,80 L/Ha
--> GRAMINÉES NON RÉSISTANTES				CENTURION 240 EC	0,75 L/Ha
				HUILE MIX-IN	0,50 L/Ha

TRADIASPYR PR

DÉBROUSSAILLANT 5L

Triclopyr 64,7g/l + 2,4D 58 g/l
 d'utilisation 1,5 à 4 l/Ha Destruction des plantes ligneuses, semi-herbacées et herbacées.

Tarif spécial : **14,60€ / 13,90€/l**

TRADIANET D



HERBICIDE
 2,4D + Triclopyr
 Destruction des plantes ligneuses et herbacées.

GRIVOLAX

HERBICIDE GLYPHOSATÉ

360 g/l de glyphosate équivalent acide sous forme de sel d'isopropylamine + 179 g/l de surfactant incorporé. GRIVOLAX est un herbicide foliaire systémique.

Prix sur demande Bido

* Dosage homologué

TRADIAPYR PRO

5L

2,4D 58 g/l Dose
l/Ha Destruction
des, semi-ligneuses

14,60€/L par 5L
13,90€/L par 20L

En une application unique
en localisé entre mars et juin
sur plante en croissance
végétative avec feuillage
suffisamment développé.



NET D480

HERBICIDE 2,4D

2,4D à hauteur de 480 g/l
Destruction des chardons,
pissenlits et autres
dicotylédones.

4,67€/L Bidon de 5L

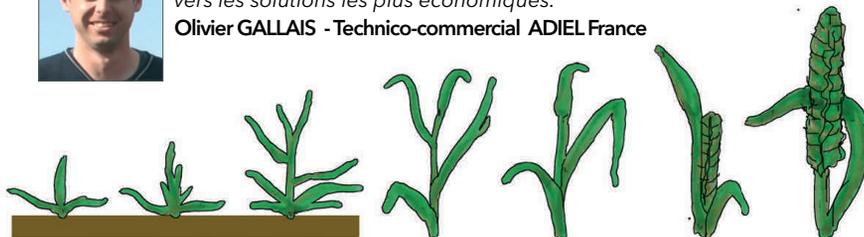
GRIVOLAX

Produit équivalent
au sel
179 g/l de
système. GRIVOLAX est
système.
Bidon de 20L



Présent en point de vente depuis près de 15 ans, je réponds à toutes
vos interrogations sur les produits phytoprotecteurs et vous oriente
vers les solutions les plus économiques.

Olivier GALLAIS - Technico-commercial ADIEL France



REMISES IMMÉDIATES

2% dès 1000€ ht
4% dès 1500€ ht
6% dès 2000€ ht

SEMIS / PRÉ-LEVÉE	Dosage*	1 FEUILLE	Dosage*	2 FEUILLES	Dosage*
Pack DEFI + HAUBAN HERBAFLEX	1 Pack/10 Ha 2 L/Ha	HERBAFLEX DEFI	2 L/Ha 2 L/Ha	DEFI	3 L/Ha
ARANDA / TROOPER DEFI COMPIL	2 L/Ha 3 L/Ha 0,2 L/Ha	FOSBURI DEFI HAUBAN	0,6 L/Ha 2,5 L/Ha 62,5 g/Ha	QUARTZ GT QUINTIL	1,8 L/Ha 2 L/Ha
CONSTEL=LAUREAT	4,5 L/Ha	SHAFT	2 L/Ha	CONSTEL=LAUREAT	3,6 L/Ha



HÉLITOX ANTI LIMACES VOIE HUMIDE

Molluscicide utilisable sur toutes cultures pour détruire
les limaces. Très bonne résistance à l'humidité.

2,89 €/Kg

Sac de 20 Kg

DEVIS GRATUIT SUR SIMPLE DEMANDE

--> APPELÉ LE 0 810 810 755 <--

Nettoyage machine à traire

ADIELIN

Nettoyage machine à traire

Produit alcalin non moussant à base d'hydroxyde de sodium et d'hypochlorite de sodium (utilisation à 0,5%).

13,60€ le bidon de 24 Kg

39,60€ le bidon de 70 Kg

N° de déclaration biocide : 21979



Hygiène de la mamelle avant la traite



BOBINES PAPIER

Hygiène avant la traite

Produit haut de gamme pour l'essuyage des mains et des pis, papier qualité alimentaire, gaufré, couleur blanche, 800 plis.

17,00 € le lot de 2 bobines

ADIEL MOUSSE PLUS

Hygiène avant la traite

Produit moussant de décontamination des trayons au gobelet mousser avant la traite. Polyvalent et très hydratant.

3,04 €/Kg Bidon de 20 Kg

N° de déclaration biocide : 12876



REMISES IMMÉDIATES

2%

dès 1000€ ht

4%

dès 1500€ ht

6%

dès 2000€ ht

ADIEL SAVON PLUS

Hygiène avant la traite

Produit de lavage de la mamelle, nettoyant, adoucissant et décontaminant. Hygiène des lavettes et des mains du trayeur. Utilisation à 0,5% d'eau tiède.

2,35 €/Kg Bidon de 20 Kg

N° de déclaration biocide : 25111



ADIELCID

Nettoyage machine à traire

Produit acide non moussant à base d'acide nitrique et d'acide sulfurique (utilisation à 0,5%).

13,60€ le bidon de 24 Kg

39,60€ le bidon de 70 Kg



ADIEL PIS

Hygiène avant la traite

Produit nettoyant et adoucissant pour utilisation avant la traite. Utilisation à 0,5% soit 1 verre pour 10 litres d'eau.

1,35 €/Kg Bidon de 20Kg



HYGIAGREEN

Hygiène avant la traite

Poudre nettoyante et désinfectante à l'oxygène actif pour lavettes. Nettoie et décontamine en profondeur les fibres des lavettes. Diminue le risque de mammites.

5,50 €/Kg Bidon de 20 Kg

N° de déclaration biocide : 12591

Hygiène de la mamelle après la traite



HYGIADUO

Hygiène après la traite

Particulièrement recommandé dans les élevages à risques (mammites fréquentes et conditions climatiques défavorables). Permet une parfaite protection du sphincter après la traite.

5,98 €/Kg Bidon de 22 Kg + 22 Kg

N° de déclaration biocide : 12954

HYGIAMINT

Hygiène après la traite

À base d'huile essentielle de menthe connue pour ses propriétés décongestionnantes, anti-démangeaison et apaisante. Éloigne naturellement les mouches et apporte du confort aux animaux.

2,85 €/Kg Bidon de 20 Kg

N° de déclaration biocide : 33787



ADIEL IODE ÉPAIS

Hygiène après la traite

Produit de trempage épais à base d'iode adouci à 5000 ppm. S'emploie pur après la traite. pH pur : 4,4

2,24 €/Kg Bidon de 20 Kg

N° de déclaration biocide : 12767

ADIEL IODE FLUIDE

Hygiène après la traite

Liquide iodé à 5000 ppm pour la protection et la décontamination des trayons après la traite. Idéal pour la pulvérisation sur les trayons. pH pur : 4,4

2,04 €/Kg Bidon de 22 Kg

N° de déclaration biocide : 12699



ADIEL CHLOREX ÉPAIS

Hygiène après la traite

Produit de trempage désinfectant, cicatrisant de la mamelle. Laisse un film hydratant pour une protection de longue durée. pH pur : 6. Viscosité : 1500 CP

1,89 €/Kg Bidon de 20 Kg

N° de déclaration biocide : 12931



ADIEL HPM

Hygiène après la traite

Produit de trempage haut de gamme. Action aseptisante à très large spectre. Contient des cicatrisants. Laisse un film protecteur hydratant longue durée sur la mamelle. pH pur : 5,5 (+/- 0,5). Viscosité : 1500 - 2000 CP

4,19 €/Kg Bidon de 10 Kg

N° de déclaration biocide : 12659



ADIEL FILM

Hygiène après la traite

Produit de trempage à base d'acide lactique, d'agents cicatrisants et adoucissants. Prêt à l'emploi. Protège durant l'inter traite.

4,68 €/Kg Bidon de 10 Kg

N° de déclaration biocide : 12855



ADIEL CHLOREX FLUIDE

Hygiène après la traite

Produit d'hygiène prêt à l'emploi à base de chlorexidine 5000 ppm. Adoucissant sorbitol et glycérine. Idéal en pulvérisation après la traite.

1,70 €/Kg Bidon de 20Kg

N° de déclaration biocide : 12620

ADIEL PEROXY

Potabilisation des eaux

Pour eaux de boisson en élevage. Peroxyde d'hydrogène à 50%. Décontamine, améliore la digestibilité. Prévient l'entartrage des canalisations. 100 à 150 ml / m3 en incorporation continue.

1,90 €/Kg Bidon de 26 Kg
 N° de déclaration biocide : 22371



ADIEL PRODISTERIL

Désinfectant

Homologué. À utiliser par pulvérisation, thermo-nébulisation, canon à mousse. Pédiluve pour les locaux d'élevage.

4,95 €/Kg Bidons de 20 Kg 25 Kg
 N° de déclaration biocide : 11163



ADIEL GRIFF

Nettoyant matériels

Solution pour le nettoyage et la sanitation du matériel inox et plastique en IAA. Utilisation en circulation, aspersion ou trempage. Temps d'action 2 à 15 min. Rinçage final à l'eau potable.

2,46 €/Kg Bidon de 24 Kg
 N° de déclaration biocide : 92207



ADIEL TARTRE

Traitement anti-tartre

Traitement anti-tartre des eaux dures.

1,15 €/Kg Bidon de 10 Kg



ADIEL MOUSSANT

Détergeant

Détergeant moussant, extrêmement économique, permet d'utiliser moins d'eau. Gain de temps. Utiliser à 1% au canon à mousse. Agit en 30 min. Lavage à l'eau froide haute pression.

2,15 €/Kg Bidon de 26 Kg



ADIEL JAVEL

Eau de javel

Multi-usages. Produit contenant de l'hypochlorite de sodium.

12,70 € Bidon de 25 Kg
 N° de déclaration biocide : 14710

ADIEL CHLORE

Chloration eaux de boisson

Destiné aux eaux de boisson des animaux. Contient de l'hypochlorite de sodium > 10%.

0,84 €/Kg Bidon de 25 Kg
 N° de déclaration biocide : 3936



ADIEL CARROSSERIE

Nettoyant véhicules

Solution nettoyante à diluer à 5% utilisable en pulvérisation sur les véhicules. Détruit le film routier et les graisses. Propreté immédiate et brillant durable.

2,60 €/Kg Bidon de 12 Kg



PECTI-VEAU PROBIOTIC+

nouveau

**PRÉVIENT ET COMBAT LES DIARRHÉES DES
VEAUX, AGNEAUX ET CHEVREAUX**

Réhydratant et nourrissant, nourrit le veau comme un vrai repas, contient des sucres, des protéines et des MG facilement assimilables. Les veaux ne perdent pas de poids.

Extrêmement appétant, se dissout très bien.

Utilisable à petites doses pour prévenir la « crypto ».

Excellent rapport Efficacité / Prix.

1 seau = 30 repas environ

62,70 € le seau de 3 Kg



ADIEL GLYCOL

PRÉCURSEUR DE GLUCOSE

Produit très appétant, action longue durée

Monopropylène glycol qui se transforme lentement (3-12h), **Glycérol, Sorbitol, Propionate**, rapidement métabolisable (1-4h), **Sorbitol** pour son rôle hépatique, **Cobalt** précurseur de la vitamine B12. Augmente la production au pic de lactation. Augmente l'appétit et les quantités de MS ingérées. Réduit la perte d'état corporel. Réduit l'intervalle vêlage / première chaleur.

À partir de **2,30 €/Kg** Fût de 237 Kg, 66 Kg ou 33 Kg

PECTOLIT

PROMOTION

ANTI-DIARRHÉES

Pectolit 2010 a été mis au point pour prévenir et combattre les diarrhées des veaux, agneaux et chevreaux. De l'énergie, 11,4% de protéines et 6% de matières grasses naturelles à 100%. Riche en vitamines, oligoéléments et minéraux, il est facilement administrable et se mélange à l'eau et au lait. Distribuer 2 repas avec Pectolit : 1 dosette de 100g dans 2 L d'eau à 40°C/repas.

47,70 € le seau de 3 Kg

POUDRE DE LAIT

LACTAVO / LACTAFRANCE

Aliment complet d'allaitement pour génisses d'élevage. Contient du lait écrémé, lactosérum, des matières grasses, des protéines végétales, des minéraux et des oligo-éléments. Dilution rapide - Adapté au DAL.

Prix **Nous consulter** Sac de 25 Kg

10 achetés, le 11ème Offert !*

ADIEL CROISSANCE

18,20 € Le seau de 20

ADIEL TARIE

21,10 € Le seau de 20 Kg



ADIEL MAG

15,09 € Le seau de 20 Kg

PIERRES À LÉCHER

Complément alimentaire pour animaux d'élevage. Contient du chlorure de sodium. Permet d'apporter un complément en sels minéraux et oligo-élément. Destiné à pallier ou éviter d'éventuelles carences alimentaires

ADIEL BLOC MAG

9,95 € Le bloc de 12 Kg

ADIEL BLOC PHOS

11,55 € Le bloc de 12 Kg

ADIEL BLOC OLIGO

10,22 € Le bloc de 12 Kg

PIERRE DE SEL

7,99 € Le bloc de 25 Kg



SEAUX À LÉCHER

Aliment minéral complémentaire pour bovins et ovins sevrés. Couvre les besoins en minéraux et oligo-éléments des jeunes animaux sevrés (brouards, génisses) ou ruminants adultes (vaches en fin de gestation, vaches de réforme, brebis).

* Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours



depuis

15 ans
avec **VOUS**

REMISES IMMÉDIATES



**Semences fourragères, Couverts végétaux,
Anti-limaces, Hygiène*, Nutrition**

*Sauf nettoyage machine à traire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Livraison gratuite à partir de 250 €ht d'achats pour les départements 14, 22, 29, 35, 44, 50, 53 et 56.

Les délais de livraison s'entendent à titre indicatif et, en cas de retard, ne peuvent donner lieu à une annulation de commande ou à une indemnité. Nos marchandises, même vendues franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire et doivent faire l'objet d'une réclamation écrite et recommandée auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la livraison.

Les réclamations concernant la qualité de la marchandise, à l'exclusion de tous litiges de transport, doivent être faites immédiatement s'il s'agit de défaut apparent.

Toutes réclamations, pour quelque cause que ce soit, devront être faites dans les huit jours de la livraison. Passé ce délai de 15 jours maximum, après livraison, aucune réclamation non transmise à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ne sera prise en considération.

Les prix hors taxes sont révisibles et pourront être indexés à tout moment en fonction de l'évolution des prix des matières premières. Sauf accord des parties matérialisées par la date d'échéance portée sur la facture, les factures doivent être réglées en contre remboursement (soit à la livraison de la marchandise).

Aucune condition particulière et dérogatoire au droit commun ne sera opposable aux parties si elle n'a pas été acceptée par écrit.

Nos conditions générales de vente sont seules valables, même en cas d'indication contraire mentionnée dans les conditions générales d'achat de nos clients : le seul fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sous réserve de chacune d'entre elles.

Pour toutes commandes, qu'elles nous parviennent directement ou par l'intermédiaire d'un représentant, nous ne sommes engagés que dans la mesure où elle aura fait l'objet d'une confirmation expresse et écrite de notre part.

En cas de livraisons échelonnées, le non-paiement d'une livraison entraîne, par le vendeur, le droit de rétention pour les livraisons à venir.

La livraison de commandes faisant l'objet de marchés doit être prévue pour les dates déterminées, au delà desquelles leur montant total sera facturé, mis en recouvrement, et l'expédition pourra être fait d'office au destinataire.

Si le client ne respecte pas toutes les clauses du contrat de vente et notamment les quantités du marché et de chaque livraison, les conditions de prix seront réexaminées sur la base des quantités réellement livrées, les éventuelles différences de prix seront facturées au client.

Nous déclinons toute responsabilité pour les détériorations, pertes, vols ou incendies, épidémies et tous les cas de force majeure suspendent les marchés pendant toute la durée de l'interruption et dégagent complètement notre responsabilité.

RENDEZ-VOUS



CLERMONT FERRAND les 7, 8 et 9 octobre 2015
Nous vous accueillerons sur notre stand HALL 1

En cas de conflit armé, nous nous réservons le droit de résilier, sans aucune indemnité, tout marché.

Nous nous réservons formellement le droit de résilier les commandes en cours en cas de cessation totale ou partielle par l'acheteur de son entreprise, de défaut d'acceptation d'une traite dans les délais fixés, de refus de paiement à l'échéance prévue, de décès ou de retraite des associés à responsabilité limitée ou de réduction de capital social.

Le vendeur se réserve le droit de demander des garanties particulières en cas de retard de paiement ou d'insolvabilité notaire (lettre de reconnaissance de dettes, état de protêt, privilège et nantissement pris par l'acheteur).

En cas de non paiement de nos factures à la date d'échéance ou retard de paiement, les sommes dues porteront intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux fixe de 0,7% par mois, il vous sera également appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture (décret 2012-1115 du 2/10/2012), sans que ces clauses nuisent à l'exigibilité de la vente.

Les dommages et intérêts dus à ce titre sont ainsi fixés à titre forfaitaire et irrévocable. Ils s'imposent aux parties qui écartent en conséquence l'application de l'article 1231 du Code Civil. Tous les frais de contentieux pour impayé seront à la charge du débiteur.

Le lieu de paiement est Loudéac. L'acceptation de traite ne déroge pas à cette clause.

Le lieu de litige, attribution de juridiction est faite aux tribunaux de notre siège.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur ou ses ayants droits se réserve la propriété des marchandises livrées par lui jusqu'au paiement intégral du prix.

L'acheteur sera seul responsable des risques encourus par les marchandises de la même façon que si les marchandises étaient au dépôt chez l'acheteur.

Celui-ci devra assurer contre pertes et des dégâts les marchandises, et prévenir le vendeur des mesures prises par des tiers sur les dites marchandises.

En cas de non-paiement, la restitution des marchandises pourra résulter, soit d'une mise en demeure recommandée, soit d'un inventaire contradictoire. L'acheteur ne pourra s'y dérober et devra s'exécuter sous huitaine.

CLAUSE DE SUBROGATION DE CRÉANCE

En cas de revente ou transformation des marchandises, l'acheteur s'engage à céder, jusqu'au paiement des factures du vendeur, tout ou une partie des créances qu'il détient sur ces propres débiteurs, quitte à aviser ceux-ci de la subrogation de la créance par lui consentie sur simple demande du vendeur et ce, à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété. Dès à présent, l'acheteur autorise le vendeur à signifier la subrogation de créance au tiers acquéreur.